

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Isère
Arrondissement de GRENOBLE
Canton Sud Grésivaudan

MAIRIE DE CRAS
12 route des Ecoles
38210 CRAS
Tél. 04 76 07 94 10
Fax 04 76 07 55 87
Mail : mairie.cras@laposte.net

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 MAI 2023 A 20H00 EN MAIRIE DE CRAS

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre mai, l'assemblée régulièrement convoquée, le 17 mai 2023, s'est réunie sous la présidence de Nicole DI MARIA, Maire.

PRESENTS : MME DI MARIA NICOLE – M. MARTOIA GUIDO M. VEYRET GERARD – MME BANCHERI BENEDICTE – MME BOUCHE VALÉRIE ÉP. NURIT – MME FORT LAURENCE – M. MICHEL STEPHANE – M. SOEHNLEN OLIVIER –.

EXCUSÉS/REPRESENTÉS : M. DELACOUR JEAN-MARIE – M. BOSSAN Sébastien

ABSENTS : M. DELACOUR JEAN-MARIE – M. BOSSAN Sébastien

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un (e) secrétaire de séance parmi les membres présents.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Valérie BOUCHE épouse NURIT est désignée secrétaire de séance

Mme le Maire demande au conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 mars 2023. Elle précise que le secrétaire de séance étant absent, la validation définitive sera donnée dès signature de celui-ci.

Ouverture de la séance ;

Ordre du jour

1. – Taxe d'habitation sur résidences secondaires au titre de 2023
2. – Contribution au fonctionnement de « Radio Sud Grésivaudan »

2023-18 : TAXE HABITATION SUR RÉSIDENCE SECONDAIRES AU TITRE DE 2023

Madame le Maire rappelle les taux de fiscalité locale votés le 29 mars dernier (délibération 2023-09) soit :

- 40,84 % (24,94% + 15,90%) pour la TFPB
- 65,91 % pour la TFPNB.

Pour mémoire, les taux de TH ont été gelés jusqu'en 2022 (loi de finances N°20191479 du 28 décembre 2019). En conséquence, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale doit impérativement être voté pour l'année 2023. (Circulaire du 6 mars 2023).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments financiers, décide de conserver le taux de la taxe d'habitation de 2019 au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 2023 soit 15,06% (délibération 2019-07).

2023-19 : ADHESION RADIO SUD GRESIVAUDAN

Madame le Maire donne lecture du courrier adressé par l'association « Radio Sud Grésivaudan » aux membres du conseil. Cette association, d'intérêt général rencontre des difficultés financières. Pour maintenir son activité, l'association sollicite l'aide des communes du territoire via une adhésion, pour un montant de 200.00€.

Cette adhésion permettra à la commune ainsi qu'aux associations communales de relayer les informations (reportages, interviews, ...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette adhésion au titre de 2023.

Résultat du vote : 10 voix pour ; 0 abstention ; 0 voix contre.

QUESTIONS DIVERSES :

Point sur les dossiers en cours :

Accueil Ludotour : non évoqué

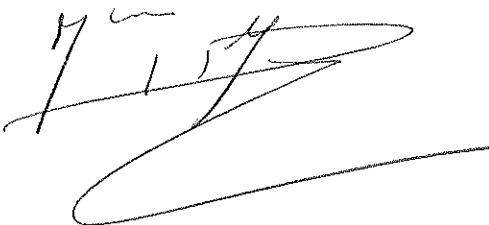
Compte rendu de la rencontre avec le symbhi, communes de Cras et Morette.

Fermeture Mairie : fermeture estivale non évoqué

Réunion du conseil municipal le 9 juin 2023 en vue de l'élection du délégué de la commune au titre des élections sénatoriales.

Le Maire,
Nicole DI MARIA

La secrétaire de séance,
Madame Valérie BOUCHE épouse Nurit



Date d'affichage :